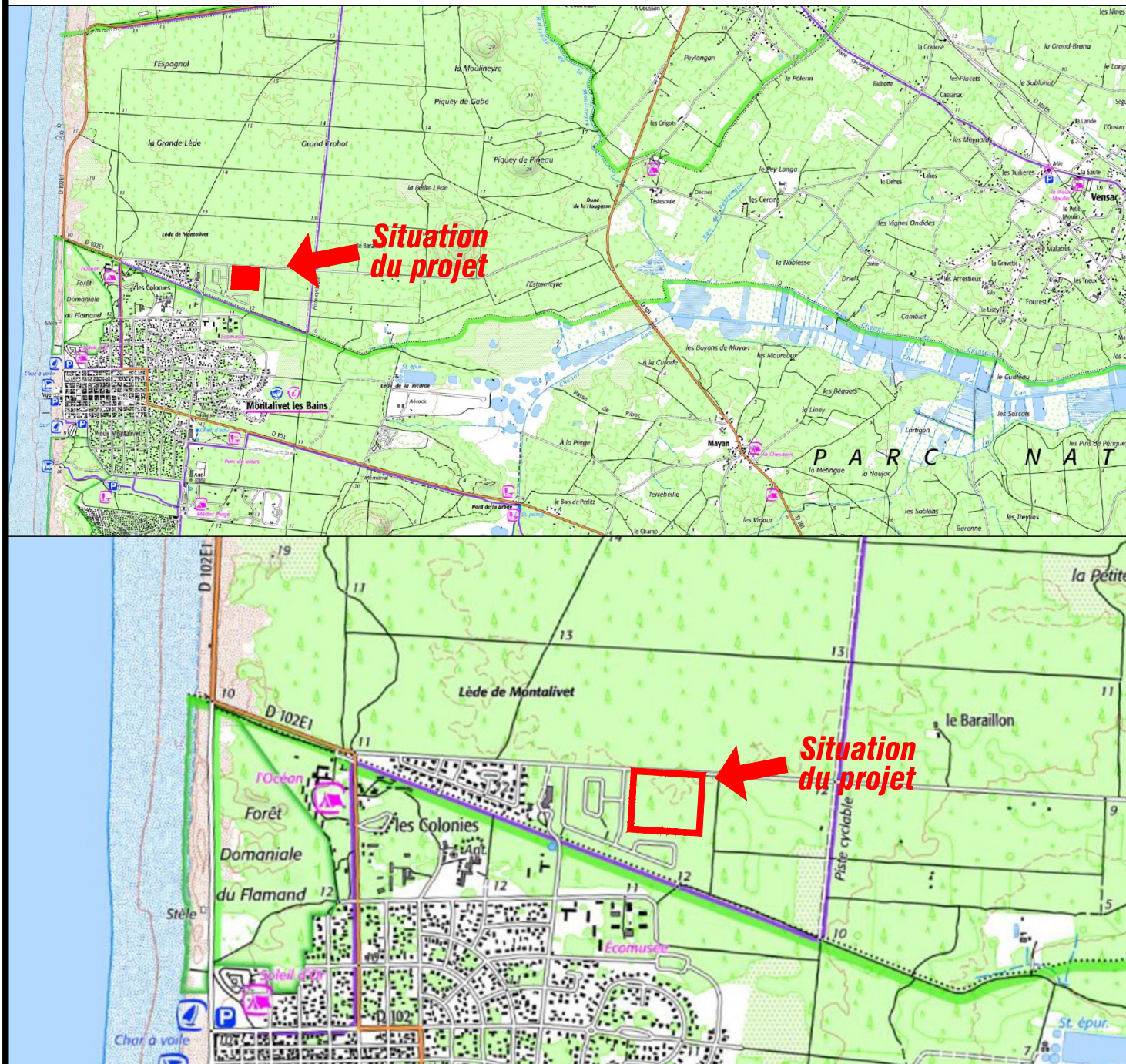
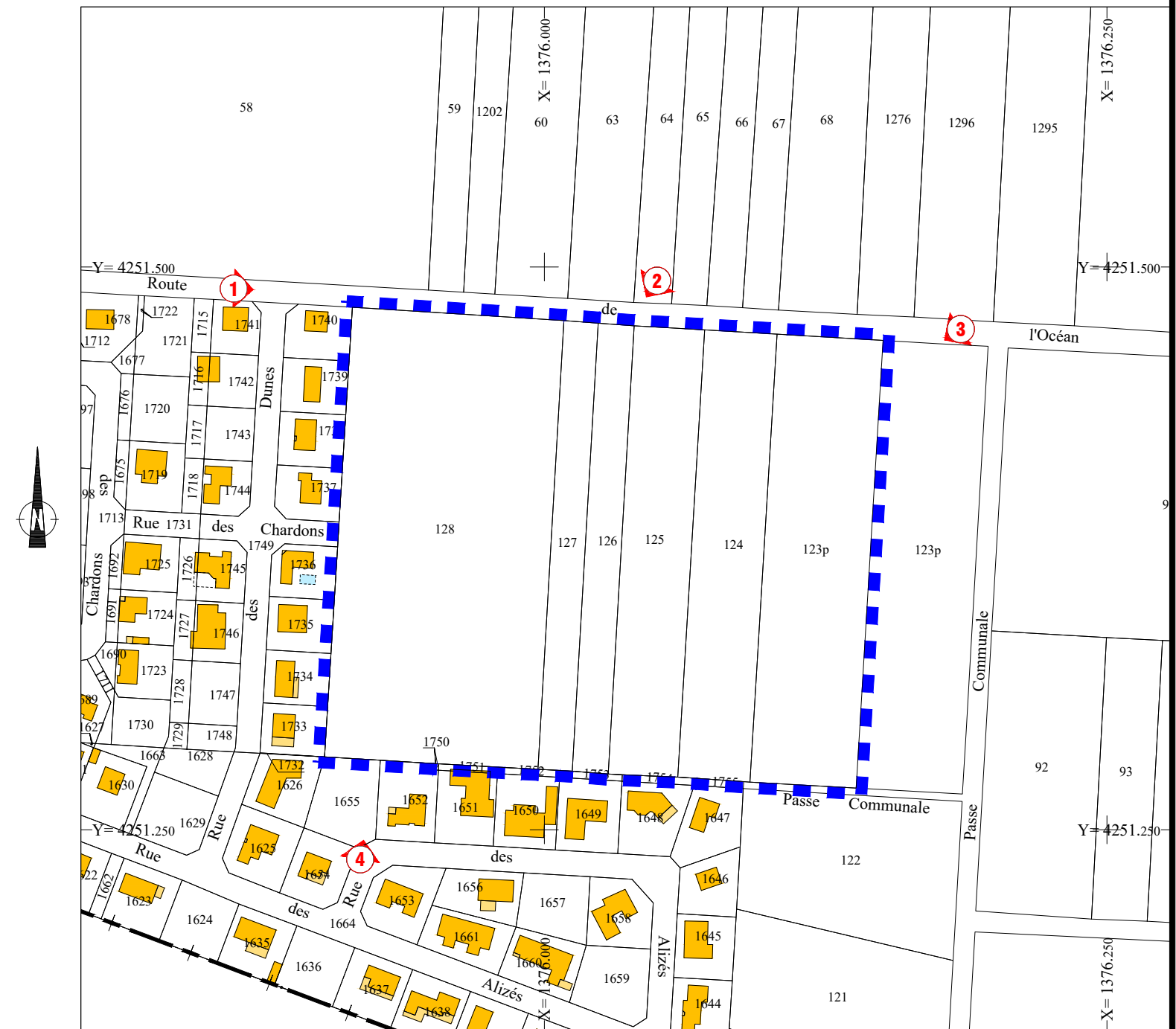




EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle : 1 / 2 500



■ ■ : Unité foncière - périmètre de l'opération (limites de propriété à définir)

1 : Photo du terrain dans le paysage lointain
(cf. Projet Architectural, Paysager et Environnemental - PA7)

A-123p*	92 a 85 ca	} 4 ha 72 a 35 ca
A-124 -	63 a 50 ca	
A-125 -	63 a 00 ca	
A-126 -	32 a 00 ca	
A-127 -	31 a 50 ca	
A-128 -	1 ha 89 a 50 ca	

* Parcelle en cours d'acquisition

OBSERVATIONS :

- Plan dressé d'après les documents cadastraux, utilisable uniquement pour les demandes de certificats administratifs et non à la rédaction d'un acte.
- Les limites figurées sur ce plan n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire, elles ne sont donc pas opposables aux tiers.
- La finalité du cadastre est essentiellement fiscale et ne peut assurer la définition des limites réelles définissant la propriété.